

**Placide Mumbembele.**

## **Le retour du masque Kakuungu en République Démocratique du Congo : Au-delà du geste.**

Dans Van Beurden, S ; Gondola, D. & Lacaille, A. (dirs.)  
(2023) *(Re)making collections : origins, trajectories &  
reconnections*. (pp 191-201). Africa Museum, Tervuren.

**Une recension par Gaby Bamana.**

En Juin 2022, Philippe, le roi des Belges ramena au Congo le masque *Kakuungu*, un objet d'art Suku conservé au musée royal de Tervuren. Selon la presse Belge (RTBF, 8 Juin 2022), ce masque rarissime venait d'être prêté à long terme par la Belgique à la RD Congo à travers leurs institutions respectives de conservation. Loin d'être un simple échange entre des institutions de conservation de deux pays, le « retour du masque Kakuungu au bercail » rêvait un caractère spécial qui explique que le Roi Belge s'est personnellement chargé de l'amener à Kinshasa et de le retourner à son homologue congolais Felix Tshisekedi.

Le masque *Kakuungu* est un objet d'art Suku, une communauté située à la frontière de la RD Congo et de l'Angola. Le masque a été acquis par la Belgique pendant la période coloniale et fut dès lors conservé dans le musée royal de Tervuren. Ce geste du roi belge revêt plusieurs caractères dont celui d'un don bienveillant ne doit pas en être un. A mon regard, il y a deux questions que je me suis posées en lisant la presse belge : A qui appartient ce masque ? Pourquoi le roi des Belges devrait personnellement se charger de le retourner solennel au Congo ?

Prof Placide Mumbembele (2023) adresse ces questions dans son article intitulé : « Le retour du masque *Kakuungu* en République Démocratique du Congo : Au-delà du geste ». Prof Mumbembele n'est pas à sa première publication scientifique sur le sujet. En tant qu'historien des musées du Congo, il a abondamment écrit sur la problématique que posent la présence des objets d'art d'origine congolaise (et africaine) dans les institutions de conservation en Belgique (en Occident). La question est cruciale car la plupart de ces objets ont été acquis pendant la période coloniale dans un contexte de pouvoir asymétrique et d'échange inégal non consentante.

Dans l'article ci-haut cité, le professeur Mumbembele nous rend un grand service. Il décrit le contexte de transfert du masque *Kakuungu* du musée royal de Tervuren au Musée

Nationale de la République Démocratique du Congo. Au-delà de ce qui apparaît comme un acte de bienveillance, le transfert du masque est le résultat d'un long processus des discussions entre l'état Congolais et l'état Belge. Il ne s'agit pas d'un processus d'une année mais un processus qui a débuté dans les collimateurs de l'Indépendance du Congo et qui a été revisité par plusieurs générations des leaders aussi bien au Congo qu'en Belgique.

Le fond de ces discussions est une question que prof Mumbembele pose indirectement : à qui appartient les objets d'art d'origine congolaise qui sont conservés dans les institutions de conservation belges ? Le corolaire moral de cette question serait : suffit-il d'acquérir un objet pour qu'ils vous appartienne ? Surtout quand les conditions d'acquisition n'étaient pas équitables.

Prof Mumbembele détaille les différents termes sous lesquels les dirigeants congolais ont abordé la question des objets d'arts d'origine congolaise conservés dans les musées belges et ainsi la question capitale de leur emplacement. Mumbembele démontre que dès l'Indépendance, président Kasa Vubu et son premier ministre Lumumba ont formulé le vœu de retour des collections du musée royal de Tervuren au Congo. La question a été reprise par le président Mobutu, à plusieurs reprises et avec des résultats mitigés dont le retour de 892 objets au Congo entre

1976 et 1982. Président Kabila ne manque pas d'aborder ce sujet et ce fut aussi le cas du président Tshisekedi (2018).

Par cette description contextuelle, l'auteur montre avec succinct que le cadre des négociations aussi bien du côté congolais que du côté belge a suivi les méandres de développement des relations bilatérales entre le Congo et la Belgique faisant ainsi de la question des collections une question diplomatique entre les deux états. Automatiquement, cette situation laisse des ambiguïtés du point de vue du statut juridique des collections d'origine congolaise gardées dans les institutions de conservations belges.

Mumbembele aborde la question juridique dans la seconde partie de l'article. Le retour des objets d'art et en particulier du masque *Kakuungu* au Congo par le roi de Belge sous forme d'un prêt à long terme ou un prêt à durée indéterminée, pose des problèmes à cause du contexte bilatérale et diplomatique des négociations. Ce cadre de négociation engendre une ambiguïté juridique qui passe à côté de la procédure classique d'échange entre les institutions de conservation.

Ainsi le choix d'un terme approprié pour qualifier le geste du roi va au-delà vacille entre don, retour, restitution...etc. Mumbembele lui-même ne propose pas une réponse finale et satisfaisante. En effet, l'ambiguïté juridique demeure et elle se

base sur la question fondamentale d'appartenance du masque *Kakuungu*.

Aussi bien l'état belge que son héritier Congolais ne peuvent pas se prévaloir être les propriétaires attitrés du masque. Le masque appartient à la communauté Suku ou il jouait un rôle sociologique du quel il tire sa valeur historique. La communauté Suku constitue l'emplacement du masque et sa conservation dans une institution étrangère pose problème. Le fond de la question telle que pose par les leaders du Congo et de la Belgique est celle de la souveraineté et d'appropriation.

Ces questions fondamentales de souveraineté s'expriment en termes de la dépossession des communautés locale de leur patrimoine afin de le transformer en objet des négociations bilatérales et diplomatique. C'est en fait sur cette base que la théâtralisation de l'accueil du masque par l'état congolais s'explique. Le chef Suku, n'ayant plus de souveraineté par rapport à l'état congolais, accueille le masque comme un auxiliaire de l'état congolais. La question de fond demeure sur l'appropriation de ce masque par la communauté Suku?